

# MAIRIE de NIVOLAS-VERMELLE

231 rue de l'hôtel de Ville  
38300 NIVOLAS-VERMELLE

Tél. : 04 74 92 19 35

## DEMANDE DE POSE DE BANDEROLE

Société organisatrice : .....

Nom du Responsable : .....

Adresse .....

.....

Tél : .....

Mail : .....

Objet de la manifestation : .....

Date de la manifestation : .....

Date de la demande : .....

Nous vous rappelons qu'afin de préserver un environnement serein et de qualité vous devez respecter les règles suivantes :

- La banderole doit être propre et de taille 3.70m x0.80m au maximum (en cas de non-respect des dimensions, la banderole sera retirée).
- Les draps grossièrement peints doivent être évités.
- La banderole sera accrochée entre les poteaux installés pour cet usage, au plus tôt une semaine avant la manifestation.
- La banderole doit être ôtée dès le lendemain de la manifestation.
- Les autres banderoles doivent être respectées.
- Les associations de notre commune sont prioritaires à l'affichage.
- En cas de doublon sur un type de manifestation à la même date la Mairie donnera priorité et exclusivité aux activités communale de Nivolas Vermelle.

En cas de non-respect de ces règles, la municipalité se réserve le droit de faire décrocher la banderole.

A  
Le  
Signature

*Cadre réservé à l'administration Nivolas-Vermelle*

Le Responsable Environnement

Le Maire